



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS - RHIN
COMMUNE DE NATZWILLER
67130

Téléphone et télécopie 03 88 97 02 44

E. mail : natzwiller.mairie@wanadoo.fr

Site internet : natzwiller.com



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2023 à 20h00

Convocation du 20 mai 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 203
 - 2- Informations
 - 3- Renouvellement contrat SACPA
 - 4- Plan IODE
 - 5- Emploi été
 - 6- Rapport des commissions
 - 7- Divers
-

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Exprimés : 14

Etaient présents à la séance du 26 mai 2023 sous la présidence de M. André WOOCK,
Maire :

André WOOCK, Murielle LANGNER, François WOOCK, Christian FIRMERY, FELDER
Jean-Pierre, Jean-Joseph REMY, Eric MENAULT, Alain CUNY, Christophe
HAZEMANN, Virginie SCHAFFROTH, Augustin STEINER, Alice FELDER, Pauline
DUBRUNFAUT, Laura KUNTZ

Etait absent :

Nicolas AMANN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le
Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541 -7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le ou la secrétaire de séance peut être un ou une agent(e)

Le conseil municipal désigne
Mme Clarisse EPP, Secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de la présente séance.

1- Approbation du procès-verbal du 21/04/2023

Le procès-verbal de la séance du 21/04/2023 a été adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal présent lors de cette réunion.

2- Informations

Monsieur le Maire a fait le rapport de la dernière séance de réunion conseil de la communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Madame DUBRUNFAUT fait un compte rendu de la réunion du 15 mai 2023 concernant l'enveloppe urbaine du projet du PLUI, il a également été discuté du PADD intercommunal.

3- OBJET : renouvellement contrat SACPA

VU les obligations réglementaires de la loi 99-5 du 6 janvier 66 (code rural) qui impose au Maire (code rural) d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire et

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler le contrat de fourrière à compter du 1^{er} octobre 2023 proposé par la société SACPA pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de partenariat, annexé à la présente délibération.

4- OBJET : Plan iode aucune délibération n'a été prise

Mise en place du plan iode – vérification des adresses et numéros de téléphone.

5-Objet : Embauche emploi d'été

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature de Monsieur Antoine POIROT et Madame Noémie ROPP au poste d'emploi d'été pour les périodes du 7 au 18 août 2023 et du 14 au 25 août 2023.

Les différentes tâches à effectuer pourront être les suivantes :

- peinture,

- entretien des caniveaux, enlever les mauvaises herbes
- aide au nettoyage
- distribution de circulaires pour les administrés si nécessaire

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- Créer le poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00 pour un accroissement saisonnier d'activité (diverses tâches d'entretien),
 - De fixer la rémunération sur la base d'un adjoint technique territorial contractuel catégorie C, indice brut 397 indice majoré 361, pour une durée hebdomadaire de service de 35 H 00
- Donner une suite favorable à la candidature de Monsieur Antoine POIROT pour la période du 7 au 18 août 2023
- Refuser la candidature de Madame Noémie ROPP car elle ne respecte pas la condition de l'offre d'emploi à savoir être étudiante.

6- Objet : rapport des commissions

M. Eric MENAULT a fait le point de l'avancé du bulletin communal.

8- Divers

Mme SCHAFFROTH fait le point sur la garderie.

L'association est en cours de création et s'appellera « Les lutins de la Serva ».

La fiche de poste pour l'embauche a été publiée.

A ce jour il y a 8 pré-inscriptions.

Une convention de mise à disposition devra être établie entre l'association et la ou les communes. La multirisque devra être contactée.

Le comité de pilotage fera un point 2 fois par an.

La prochaine réunion du conseil a été fixée au vendredi 23 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h15.

La secrétaire de séance
Clarisse EPP

Le maire
André WOOCK

